



PERMANENCES FISCALES MILITANTES LES 15 ET 21 MAI 2024 (14H-17H) AU LOCAL DE SOLIDAIRES 38

Depuis 2010, les militantes et militants de la campagne « *Non au racket sur les cotisations sociales, non à l'injustice fiscale* » aident les travailleuses et travailleurs sans papiers à remplir leur déclaration de revenus, même s'ils et elles travaillent peu ou « au noir », même s'ils et elles sont au chômage.

Sur Grenoble, les militant·e·s de Solidaires Finances Publiques 38 tiendront **deux permanences le mercredi 15 mai et le mardi 21 mai de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'Union syndicale Solidaires Isère au 3, rue Federico Garcia Lorca, 38100 Grenoble** (arrêts tram A MC2-Maison de la Culture / bus C4 Paul Claudel / C5 Teisseire / parkings gratuits à proximité immédiate - locaux non accessibles PMR).

Pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus, merci d'apporter (si disponibles) :

- Votre déclaration de revenus pré-remplie ou déclaration « automatique »,
- Vos fiches de paie ou éléments de revenus,
- Votre dernier avis d'imposition

Ces permanences sont à destination de toutes et tous, travailleuses, travailleurs et allocataires, avec ou sans papiers ou sans autorisation de travail.

En faisant cette déclaration aux impôts, les personnes déclarantes recevront un avis d'imposition qui permettra **de faire valoir ses droits sociaux** et constitue au cas échéant **une preuve importante pour les dossiers de régularisation**, comme reconnaissance de l'existence des sans papiers et de leur participation à l'économie et à la vie sociale.

C'est ainsi faire reconnaître la lutte collective pour la régularisation par Bercy : c'est un acte politique important car il permet d'interpeller les ministres de Bercy et de faire pression sur le gouvernement en faveur de la régularisation globale.



Solidaires Finances Publiques 38

CFP Grenoble Rhin et Danube

38 avenue Rhin et Danube

38047 Grenoble Cedex 2

solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

04.76.39.39.90